

COMPTE RENDU SUD de la CMP 66-CHRS du 9 juillet 2026

Compte-Rendu CMP 66-CHRS du 09 JUILLET 2026

Présents : OS : SUD, FO, CGT _ OP : Nexem _ Présidence : DGT

Conformément à ses déclarations précédentes, la CFDT était absente de cette CMP.

POLITIQUE SALARIALE : UN FRONT SYNDICAL UNI FACE AU REFUS PERSISTANT DE NEXEM

La séance débute par une déclaration liminaire de la CGT dénonçant le blocage des négociations salariales et la dégradation continue de notre branche.

Dans la continuité des propositions déjà portées par SUD et par FO lors des précédentes CMP, la CGT présente un projet d'accord visant à supprimer les grilles infra-SMIC en augmentant l'ensemble des coefficients de 134 points.

SUD apporte son soutien à cette proposition. Comme lors des précédentes commissions, nous rappelons que, quelle que soit la mécanique retenue (augmentation de la valeur du point, révision des grilles ou combinaison des deux), **l'urgence est d'envoyer un signal politique fort**. Un accord signé par les partenaires sociaux permettrait de mettre l'État face à ses responsabilités à l'approche de la préparation du Projet de Loi de Finances 2027 et constituerait un véritable point d'appui pour les mobilisations du secteur.

SUD rappelle également que la situation devient critique. Les établissements ne parviennent plus à recruter ni à fidéliser les professionnel.les. Beaucoup quittent la CCN 66 pour la Fonction publique ou la CCN 51, où les rémunérations sont nettement supérieures. Les salarié.es recruté.es continuent à rechercher un autre emploi dès leur arrivée tant l'écart salarial est devenu insupportable. À terme, c'est la capacité même de nos associations à assurer leurs missions de protection de l'enfance, d'insertion et d'accompagnement médico-social qui est menacée.

Face à cette unanimité syndicale, Nexem reste inflexible. Son discours demeure inchangé : **aucune proposition salariale tant que les financements n'auront pas été obtenus des pouvoirs publics.**

Les organisations syndicales contestent vivement cette position. Pour SUD, attendre indéfiniment une hypothétique enveloppe revient à organiser l'immobilisme alors même que la situation du secteur se dégrade chaque jour davantage. SUD demande à Nexem le volume de l'enveloppe financière qu'il estime nécessaire pour répondre aux besoins du secteur et quelles revendications précises il porte auprès de l'État. Malgré plusieurs sollicitations, Nexem refuse de communiquer le moindre chiffre global.

SUD souligne également une contradiction majeure : si toutes les discussions salariales se déroulent exclusivement entre Nexem et les pouvoirs publics, sans transparence vis-à-vis des partenaires sociaux, **quel est encore le rôle réel de la Commission Mixte Paritaire ?**

Cette question est directement posée à la Direction Générale du Travail, qui rappelle le cadre des conférences salariales mais n'apporte pas de réponse de fond sur la place de la négociation paritaire.

Pour SUD, la politique salariale ne peut plus être abordée uniquement sous l'angle des contraintes budgétaires. Les salaires ne constituent pas une charge mais la condition indispensable au fonctionnement de nos établissements. Sans professionnel.les correctement rémunéré.es, il n'y aura tout simplement plus de service rendu aux personnes accompagnées.

En conclusion de ce point, la CGT demande que son projet d'accord soit officiellement mis à signature afin que chaque organisation puisse se positionner, comme cela est pratiqué pour les textes patronaux. Cette proposition sera reprise lors de la CMP de rentrée.

PRÉVOYANCE : NEXEM CONFIRME VOULOIR MAINTENIR LES COTISATIONS... EN DIMINUANT LES GARANTIES

Les discussions se poursuivent sur le futur régime de prévoyance commun 66/CHRS.

Nexem présente l'architecture générale de son projet d'accord et confirme le mandat qui lui a été confié : **maintenir strictement le niveau actuel des cotisations patronales et salariales.**

Or, compte tenu de l'augmentation très importante de la sinistralité (arrêts maladie, invalidité...), cette orientation conduit mécaniquement à une baisse des garanties offertes aux salarié.es.

SUD présente plusieurs amendements visant à préserver les meilleures garanties actuellement existantes entre les deux conventions et à rendre obligatoire la subrogation de salaire par les employeurs afin d'éviter que les salarié.es confronté.es à un accident de la vie ne se retrouvent plusieurs semaines sans ressources. FO soutient ces propositions.

Nexem confirme néanmoins travailler sur un scénario diminuant notamment de **3 % le niveau du maintien de salaire en incapacité de longue durée**, afin de respecter son objectif de stabilité des cotisations.

Pour l'ensemble des organisations syndicales, cette perspective est inacceptable.

Après des années de stagnation salariale, la dégradation des conditions de travail et l'explosion des risques psychosociaux, demander aux salarié.es de financer l'équilibre du régime par une diminution de leur protection sociale constitue une véritable **triple peine** :

- ⊗ Des salaires insuffisants
- ⊗ Une santé de plus en plus fragilisée par les conditions de travail
- ⊗ Une protection amoindrie lorsque survient la maladie ou l'accident.

SUD continuera à défendre le maintien intégral des garanties de prévoyance et refuse que les salarié.es deviennent la variable d'ajustement financier de ce futur régime.

FUSION 66/CHRS

La Direction Générale du Travail informe les partenaires sociaux que la Commission Nationale d'Agrément se réunit le jour même afin d'examiner l'accord de fusion des champs conventionnels.

SUD indique disposer d'un mandat lui permettant d'adhérer à cet accord dès lors qu'il recevra l'agrément ministériel.

Cette CMP confirme malheureusement les constats :

- Sur les salaires, malgré des propositions portées par les organisations syndicales, Nexem refuse toujours d'engager toute négociation
- Sur la prévoyance, les premières orientations présentées font peser le risque d'une diminution des garanties des salarié.es au moment même où les difficultés de santé au travail explosent.

Pour SUD, l'urgence demeure avec la nécessité :

- ✓ D'obtenir une revalorisation immédiate des rémunérations
- ✓ De sortir définitivement des grilles infra-SMIC
- ✓ De préserver intégralement les garanties de prévoyance
- ✓ De redonner de l'attractivité à nos métiers afin que nos associations puissent continuer à assurer leurs missions auprès des personnes les plus vulnérables.

Sans professionnel.les reconnu.es et correctement rémunéré.es, il ne peut y avoir de protection de l'enfance, de médico-social ou d'action sociale de qualité.

LA DÉLÉGATION DU JOUR : BRAHIM, KARINE, LAURENT ET XAVIER

A Paris, le 09 juillet 2026

Contact : contact@sudsantesociaux.fr